

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOÛT 2017
N°73/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE VINGT-HUIT AOUT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATION : HAMEL E. à GALLEGRO G., ZANNI B. à CHABANY S.

EXCUSES : BARET E., LEGROS N.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE CLSH

Monsieur Jacques NIVON, Maire et Président de la Commission d'appel d'offres, informe le Conseil que la commune a relancé une consultation pour la fourniture de repas destinés à la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire en formule mini-self et service à table suite à l'arrivée à terme du marché actuel.

Après examen, il apparaît que c'est la société VERCORS RESTAURATION qui a fourni l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le marché pour 1 an reconductible 2 fois avec l'entreprise VERCORS RESTAURATION.

La commission éducation, lors de l'élaboration du cahier des charges, avait souhaité que soit chiffrée en option l'introduction d'un repas bio par semaine. Compte-tenu du faible surcoût que cela représente, le Maire propose de retenir la formule intégrant de manière systématique un repas végétarien et un repas bio par semaine, pour un montant annuel maximum de 65 707.20 € HT.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société VERCORS RESTAURATION pour des prestations de fourniture de repas destinés à la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire en formule mini-self et service à table d'un montant maximum annuel de 65707,20 € HT (offre avec variante 1 repas végétarien + 1 repas bio par semaine), pour une durée de 1 an

Envoyé en préfecture le 06/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le 1.9.2017 15.50

ID : 038-213800717-20170828-D170828_13-DE

reconductible 2 fois à compter du 2 octobre 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 29 août 2017

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le
et de sa publication ou notification le

Le Maire,

